

Tarbes, le 9 octobre 2015.

Madame la Ministre,

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous nous adressons à nouveau à vous. Il n'est pas dans nos habitudes, vous le comprendrez, de saisir les plus hautes autorités de l'Etat.

Déjà, le 24 septembre dernier nous vous alertions sur notre situation.

Nous pensions que, dans la suite de votre réponse du 30 septembre 2015 au secrétaire général de la CGT, nous allions enfin être entendus.

Que tous les salariés floués de MG CALL/IRC, tous sans exception, allaient pouvoir bénéficier de la solidarité nationale et de l'attention de la république.

C'est ce que nous avons compris en vous lisant lorsque vous nous disiez que : « **Pour tous les salariés**, qui dans le cadre de leurs projets professionnels s'engageront dans des formations, leurs allocations pourront être prolongées jusqu'à l'issue de la formation et si nécessaire dans ce cadre couvrir une période de douze mois ».

Le 8 octobre 2015, lors d'une réunion présidée par la direction régionale de pôle emploi et en l'absence de toute représentation préfectorale, l'engagement des pouvoirs publics de ne laisser aucun salarié sur le bord de la route a été clairement dévoyé.

Comment interpréter autrement une réponse publique qui désormais ne permet plus d'assurer une sécurisation financière même minimale sur douze mois à tous les salariés de MG Call/IRC.

Ainsi, le socle minimal de 652 € par mois de la Rémunération de Fin de Formation ne s'appliquerait pas à 23 salariés dit du groupe 3 (embauchés entre le 15 et le 22 septembre avec l'assentiment de pôle emploi alors que tous les pouvoirs publics avaient été alertés par les salariés sur l'absence de garantie et de solidité du projet de M. Gueday), qui devraient se « contenter », selon les cas de figure, d'indemnisations allant de 310 à 401 €.

Nous avons à votre disposition une copie du courrier adressé le 24 juin 2015 par les salariés au Procureur de la République, au Directeur de Pôle Emploi, à l'inspection du travail, au Président du Grand Tarbes et au maire de Tarbes qui alertait sur la fragilité et les dangers du projet MG Call.

Il y aurait donc des salariés qui devraient, dans la France d'aujourd'hui, se contenter d'indemnisations qui se situent en deçà de 50 % du seuil de pauvreté.

**C'est HONTEUX et INACCEPTABLE !**

Comment imaginer que cette réponse puisse être entendue lorsque l'on connaît les chiffres officiels des fonds publics engagés dans le désastre MG Call. Ceux-ci sont édifiants (chiffres fournis par la direction régionale de pôle emploi).

En premier lieu il n'est pas inutile de rappeler que le patron avait engagé seulement **1 500 € de sa poche dans le projet**.

Pour ce qui est des aides publiques les ordres de grandeur sont tout autres :

➤ Aides à la formation pôle emploi : **679 200 €** qui se décomposent ainsi :

- 333 200 € versés à l'entreprise.
- 346 000 € de prise en charge des salariés (dont 38 946 d'aides à la mobilité).

➤ Prise en charge par l'Etat de l'activité partielle (**alors qu'il n'y avait aucune activité** l'Etat a financé sur la période du 25 février 2015 au 31 mai 2015) : **364 267 €**.

A cela s'ajoute l'engagement public des collectivités (Grand Tarbes) sur l'aménagement spécifique du local (**160 000 €**) et une franchise de loyers sur deux trimestres (**20 000 €**).

Ce sont donc au total : **1 210 467 € de financements publics (directs ou indirects) qui auront été engloutis dans cette affaire.**

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, nous avons subi trop d'humiliations et de vexations pour ne pas espérer que la République se porte enfin à nos côtés.

**C'est pourquoi, alors que les lettres de licenciement ne tarderont plus à nous parvenir et face à l'incompréhension locale à laquelle nous sommes confrontés nous en appelons à nouveau à votre intervention. Elle est aujourd'hui URGENTE.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.